

Internet

Atelier de travail pour préparer le lancement du haut débit

En présence du ministre des Télécommunications, Gebran Bassil, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) a organisé hier un atelier de travail sur deux projets de décrets, dans le cadre des consultations menées pour recueillir les avis des principaux concernés. Ces projets de décrets sont essentiels en vue de lancer le « broadband » au Liban, soit un réseau à large bande passante permettant une connexion Internet permanente et rapide (haut débit). Pour le moment, le Liban ne bénéficie pas de toutes les technologies relatives au haut débit, comme la télévision interactive ou la vidéoconférence, a ainsi rappelé le président de l'ART, Kamal Shéhadé, en soulignant la nécessité de préparer le terrain pour installer un réseau de fibres optiques pour les particuliers et les entreprises d'ici à deux ou trois ans. Le premier projet



Le ministre Gebran Bassil, Mahassen Ajam, membre du conseil d'administration de l'ART, et le président de l'ART, Kamal Shéhadé.
Dalati et Nohra

de décret vise donc à définir les moyens par lesquels les opérateurs privés pourront accéder aux biens publics afin d'installer la fibre optique. L'objectif est de coordonner les efforts afin de profiter des infrastructures existantes et d'éviter l'accumulation des

chantiers, d'autant que les travaux représentent 60 à 70 % du coût d'installation des réseaux de fibre optique. Le second décret consiste à établir des normes de construction pour les nouveaux projets afin de les doter, d'ores et déjà, de l'infrastructure nécessaire.